

■ **J.-J. Rudaz Electricité-Téléphone**, à Lutry, installations électriques et téléphoniques (FOSC du 28.09.1989, p. 3973). La raison est radiée d'office, conformément à l'art. 68 ORC (décès du titulaire).
Journal no 9240 du 02.10.2003
(01205578 / CH-550.0.043.903-8)